

- **23/07/2024** – Assurance vie : le taux de revalorisation moyen des fonds euros des contrats d'assurance-vie a considérablement augmenté en 2023, atteignant 2,60% pour les contrats individuels et 2,59% pour les contrats collectifs.
- **25/07/2024** – Assurance : en 2023, 137,4 millions d'euros ont été versés pour indemniser les victimes d'accidents causés par des conducteurs sans assurance ou non identifiés, selon le Fonds de Garantie des Victimes.
- **26/07/2024** – Assurance maladie : la CNAM propose que les patients de médecins déconventionnés ne soient pas remboursés pour les traitements prescrits afin de dissuader les médecins de quitter le système conventionnel.
- **30/07/2024** – Economie : le PIB de la France a progressé de 0,3% au deuxième trimestre 2024, soutenu par le commerce extérieur et un rebond des investissements des entreprises, bien que les investissements des ménages restent faibles.

### Assurance chômage : règles inchangées jusqu'à fin octobre

Les règles actuelles de l'assurance chômage en France sont prolongées jusqu'au 31 octobre 2024 en raison de l'instabilité politique. Initialement prolongées jusqu'au 30 septembre, cette décision a été prise pour éviter un vide juridique et maintenir le versement des allocations aux demandeurs d'emploi. La réforme prévue, qui visait à durcir les conditions d'accès et de durée d'indemnisation, a été suspendue après les élections législatives. Le gouvernement de Gabriel Attal avait proposé des modifications comme l'augmentation du temps de travail nécessaire pour bénéficier de l'indemnisation et la réduction de la durée d'indemnisation pour les moins de 57 ans, mais ces propositions ont rencontré une forte opposition syndicale.

En l'absence d'un accord entre partenaires sociaux et de la formation d'un nouveau gouvernement, le Conseil d'État a recommandé cette prolongation. Les syndicats, qui ont toujours été farouchement opposés à cette réforme, espèrent maintenant qu'elle sera définitivement abandonnée. Les règles actuelles, telles que maintenues jusqu'à fin octobre, stipulent que pour ouvrir un nouveau droit au chômage, il faut avoir travaillé au minimum six mois sur les 24 derniers mois pour les allocataires de moins de 53 ans ou sur les 36 derniers mois pour les plus âgés.

La durée maximale d'indemnisation est fixée à 18 mois pour les demandeurs d'emploi âgés de moins de 53 ans, 22,5 mois pour ceux âgés de 53 à 54 ans, et 27 mois pour ceux âgés de 55 ans ou plus. Ces règles, prolongées par un décret paru ce mercredi, visent à éviter une interruption du versement des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) et du recouvrement des contributions afférentes. Le gouvernement actuel, démissionnaire, a donc modifié son projet de décret pour prolonger la mise en œuvre des règles actuelles jusqu'au 30 octobre, sous la recommandation du Conseil d'État.

L'objectif initial de la réforme était de durcir les conditions d'accès

aux allocations chômage en allongeant la durée travaillée nécessaire pour toucher une indemnisation et en raccourcissant la période durant laquelle il était possible de bénéficier de l'Allocation de retour à l'emploi. Cependant, cette réforme a été jugée "injuste et violente" par les syndicats, qui craignent une précarisation accrue des chômeurs, notamment parmi les jeunes et les seniors.

Les futures décisions concernant l'assurance chômage seront prises par le nouveau gouvernement, attendu après une période de trêve politique décrétée pendant les Jeux olympiques. Le camp présidentiel maintient sa volonté de réformer l'assurance chômage, bien que les détails restent à préciser. Les syndicats espèrent renégocier les conditions à la rentrée, sur la base d'une nouvelle lettre de cadrage plus favorable aux droits des chômeurs.

### Assurance-vie : des résultats record au premier semestre 2024 !

Le marché de l'assurance-vie en France a connu une performance remarquable au premier semestre 2024, atteignant des niveaux record de collecte nette et d'en-cours. Avec 16,3 milliards d'euros collectés, soit une augmentation de 13% des cotisations par rapport à l'année précédente, l'assurance-vie surpasse ses concurrents, comme le Livret A, malgré des rendements en baisse.

En particulier, les supports en euros ont connu une croissance de 18%, tandis que les unités de compte (UC) ont augmenté de 5%.

Malgré une collecte élevée, les prestations versées ont diminué de 15% en juin 2024, atteignant 11,6 milliards d'euros, avec une baisse notable des supports en euros. Parallèlement, le plan épargne retraite (PER) a également prospéré, avec une collecte nette de 3,4 milliards d'euros au premier semestre, confirmant l'intérêt croissant des Français pour ces placements sécurisés face à l'incertitude économique.

### LES EVENEMENTS À VENIR

- Retrouvez l'ensemble de nos événements à venir dans le document joint à l'Actu'Air.